



Paris, le 18 décembre 2008

Monsieur le Directeur Général
des
Finances Publiques
Bâtiment Colbert
Teledoc 330
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

OBJET : bilan relatif à la mise en place des SIP.

Monsieur le Directeur Général,

Lors de son discours du 4 octobre 2007, en annonçant la fusion des Directions générales de la Comptabilité Publique et des Impôts, le Ministre a affirmé que cette fusion devait être placée sous le double signe du dialogue social et d'une « harmonisation par le haut » des statuts, des rémunérations et des conditions d'exercice des missions des personnels.

La CFDT acte donc les avancées contenues dans vos courriers des 4 et 15 décembre 2008 :

- Un calendrier « desserré » des réunions permettant leur préparation et la prise en compte de l'expression des personnels ;
- Dans le même sens, le respect des dispositions du décret de 1982, c'est-à-dire l'envoi aux représentants du personnel des documents 8 jours avant chaque réunion ou groupe de travail ;
- Le report en janvier des instances paritaires locales (CTP et CAP) préparatoires à la mise en place des premiers SIP ;
- Le report en février 2009 de l'ouverture des SIP initialement prévue en janvier 2008 ;
- La transmission par l'administration, avant la fin de l'année, d'un bilan des SIP préfigurateurs. La CFDT souhaite que ce bilan soit accompagné des avis des CHS locaux, afin de mieux déterminer les difficultés rencontrées par les agents dans les créations et le fonctionnement de ces SIP ;

Pour la CFDT, ce bilan d'à peine quatre mois (septembre à décembre) ne peut raisonnablement pas être considéré comme suffisant pour prendre en compte tous les aspects de la mise en place des SIP. En effet, ce bilan ne concernera que l'accueil et le paiement des impôts locaux et fera totalement l'impasse sur la campagne d'impôts sur le revenu.

Tél
01 56 41 55 40
Fax
01 56 41 55 59
tresor@cfdt-
finances.fr
www.cfdt-
finances.fr

La CFDT vous rappelle également sa demande de préfiguration et de bilan de grands sites du 17 novembre dernier. En effet, les enseignements tirés des bilans des douze SIP préfigurateurs auront une portée limitée pour les grands sites dans la mesure où l'organisation du travail sera foncièrement différente au vu de leur taille.

Pour ces deux raisons, la CFDT vous demande donc deux bilans d'étape supplémentaires qui prendront en compte la campagne d'impôt sur le revenu et la problématique des grands SIP. De tels bilans sont indispensables pour les conditions de vie au travail des agents et de l'organisation de celui-ci au quotidien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations très distinguées.

Les Secrétaires généraux de la CFDT Impôts et Trésor